

JEUDI 30 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente mars, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de RIVARENNES, légalement convoqués le vingt-trois, se sont réunis en séance publique ordinaire sous la présidence de Madame Agnès BUREAU, Maire.

Etaient présents (es) MMES et MMS les Conseiller (es) Municipaux :

Agnès BUREAU	Michel ALLARD	Roger BOYER	Sylviane DUBOIS
Philippe RÉAL	Gérard BAZIN	Nadine BLOTTIN	Maëlle LE TARNEC
Arnaud ROUSSEAU	Eric PACILLY	Virginie DUVAULT	

Absents excusés : Sophie BUSSEREAU, Marie LE-BAS, Sébastien MOREAU, Gérald SALMON.

Madame Sophie BUSSEREAU donne procuration à Madame Maëlle LE TARNEC.

Secrétaire de séance : Maëlle LE TARNEC.

Le compte-rendu de la dernière réunion est lu, approuvé et signé.

Délibération n° 03/2017/08 : Vote des taux d'impositions 2017

Madame le Maire présente l'état 1259 de notification des taux d'imposition 2017 et un état de simulation avec différentes augmentations. Elle donne ensuite lecture du rapport du comité de finances qui propose une augmentation de 1,50 % du taux de la Taxe d'Habitation et de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties. Elle précise qu'avec la fusion des communautés de communes, les taux augmentent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 11 voix « pour » et 1 voix « contre » de voter les taux 2017 comme suit :

- | | |
|---|---|
| ➤ Taxe d'Habitation | : + 1.50 % soit 13.53 % |
| ➤ Taxe Foncière sur les propriétés bâties | : + 1.50 % soit 20.50 % |
| ➤ Taxe Foncière sur les propriétés non bâties | : sans augmentation soit 49.27 % |

Délibération n° 03/2017/09 : Vote du Compte de Gestion 2016 Commune

Madame le Maire présente le Compte de Gestion 2016 établi par le Receveur Municipal, qui présente un montant des titres à recouvrer et des mandats émis conforme aux écritures de sa comptabilité administrative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le Compte de Gestion 2016.

Délibération n° 03/2017/10 : Vote du Compte de Gestion 2016 Assainissement

Madame le Maire présente le Compte de Gestion 2016 assainissement établi par le Receveur Municipal, qui présente un montant des titres à recouvrer et des mandats émis conforme aux écritures de sa comptabilité administrative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le Compte de Gestion 2016 ASSAINISSEMENT.

Délibération n° 03/2017/11 : Vote du Compte-Administratif 2016 Commune

Madame le Maire quitte la salle.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Michel ALLARD, adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Madame Agnès BUREAU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats 2015 reportés	0,00 €	157 261.03 €		26 054.99 €	0,00 €	183 316.02 €
Réalisations 2016	585 104.29 €	590 560.68 €	202 876.61 €	227 554.03 €	787 980.90 €	818 114.71 €
TOTAUX	585 104.29 €	747 821 .71 €	202 876.61 €	253 609.02 €	787 980.90 €	1 001 430.73 €
Résultats de clôture		162 717.42 €		50 732.41 €	0,00 €	213 449.83 €
Restes à réaliser 2016	0,00 €	0,00 €	144 020.00 €	26 263.00 €	144 020.00 €	26 263.00 €
Totaux cumulés	0,00 €	162 717.42 €	144 020.00 €	76 995.41 €	144 020.00 €	239 712.83 €
Résultats définitifs		162 717.42 €	67 024.59 €			95 692.83 €

- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus à l'unanimité.

Monsieur BAZIN remarque que le Conseil Général n'a versé que 67 000 € de subvention pour l'aménagement du local à vocation associatif (FDSR) au lieu de 67 325 € et demande qu'elle en est la raison. Des renseignements seront demandés.

Délibération n° 03/2017/12 : Vote du Compte Administratif 2016 Assainissement

Madame le Maire quitte la salle.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Michel ALLARD, adjoint, délibérant sur le compte administratif assainissement de l'exercice 2016 dressé par Madame Agnès BUREAU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif assainissement, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats 2015 reportés		43 779.50 €		16 046.29 €	0.00 €	59 825.79 €
Réalisations 2016	186 186.99 €	144 967.32 €	90 887.60 €	123 345.30 €	277 074.59 €	268 312.62 €
TOTAUX	186 186.99 €	188 746.82 €	90 887.60 €	139 391.59 €	277 074.59 €	328 138.41 €
Résultats de clôture		2 559.83 €		48 503.99 €	0,00 €	51 063.82
Restes à réaliser 2016	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Totaux cumulés	0,00 €	2 559.83 €	0,00 €	48 503.99 €	0,00 €	51 063.82
Résultats définitifs		2 559.83 €		48 503.99 €		51 063.82

- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus à l'unanimité.

Délibération n° 03/2017/13 : Affectation des résultats 2016 Commune

Le Conseil Municipal,

- Après avoir voté le Compte Administratif 2016 qui fait apparaître un excédent d'exploitation de 162 717.42 €.
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016,

☞ Décide **d'affecter à l'unanimité le résultat** d'exploitation comme suit :

Pour mémoire prévision budgétaire	
(virement à la section de d'investissement)	: 84 034.00 €
Excédent d'investissement 2016	: 50 732.41 €
Restes à réaliser en dépenses	: 144 020.00 €
Restes à réaliser en recettes	: 26 263.00 €

= part minimum à affecter à l'investissement	: 67 024.59 €
Reprise du solde de clôture en fonctionnement	: 162 717.42 €

SOLDE DE CLOTURE DISPONIBLE	: 95 692.83 €
A inscrire au Budget Primitif 2017 :	
001 : solde d'investissement reporté	: 50 732.41 €
en recettes d'investissement	
002 : résultat de fonctionnement reporté	: 95 692.83 €
en recette de fonctionnement	
1068 : affectation	: 67 024.59 €

en recette d'investissement.

Délibération n° 03/2017/14 : Affectation des résultats 2016 Assainissement

Le Conseil Municipal,

- Après avoir voté le Compte Administratif assainissement 2016 qui fait apparaître un excédent d'exploitation de 2 559.83 €.
 - Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation assainissement de l'exercice 2016,
- ☞ Décide **d'affecter à l'unanimité le résultat** d'exploitation comme suit :

Pour mémoire prévision budgétaire (virement à la section de d'investissement)	:	0.00 €
Excédent d'investissement 2016	:	48 503.99 €
Restes à réaliser en dépenses	:	0.00 €
Restes à réaliser en recettes	:	0.00 €

= part minimum à affecter à l'investissement	:	48 503.99 €
Reprise du solde de clôture en fonctionnement	:	2 559.83 €

SOLDE DE CLOTURE DISPONIBLE	:	51 063.82 €
A inscrire au Budget Primitif 2017 :		
001 : Excédent d'investissement reporté en recettes d'investissement	:	48 503.99 €
002 : résultat de fonctionnement reporté en recette de fonctionnement	:	2 559.83 €
1068 : affectation en recette d'investissement.	:	0.00 €

Madame Nadine BLOTTIN quitte la séance pour raisons professionnelles, après avoir donné procuration à Monsieur ALLARD.

Délibération n° 03/2017/15 : Vote du Budget Primitif 2017 Commune

Madame le Maire présente la proposition de budget primitif 2017 étudiée par le comité consultatif des finances.

Monsieur BAZIN s'interroge sur un éventuel achat commun avec d'autres communes de matériel pour l'opération zéro phyto. Madame le Maire lui indique que la commune touche des subventions pour cette opération.

Une discussion est engagée sur l'achat du matériel informatique : achat ou location et devenir avec la commune nouvelle.

Monsieur BAZIN demande s'il ne serait pas possible de basculer la dépense réalisée pour le branchement assainissement (partie domaine public) du « bâtiment à vocation associative » du budget communal au budget assainissement. Il sera demandé à la Trésorière si cette opération est possible.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède au vote à main levée et vote le Budget Primitif Communal 2017 comme suit : 11 voix pour le budget intégral et 1 voix pour le budget intégral excepté le chapitre 65 « autres charges de gestion courante ».

- Qui s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de **637 314.83 €**.
- Qui s'équilibre en dépenses et recettes d'investissement à la somme de **214 480.00 €**.

Il est précisé que le suréquilibre de 24 000 € a été totalement utilisé et qu'il sera difficile d'équilibrer le budget en 2018.

Délibération n° 03/2017/16 : Vote du Budget Primitif 2017 Assainissement

Madame le Maire présente la proposition de budget primitif 2017 assainissement étudiée par le comité consultatif des finances.

Monsieur BOYER explique le suréquilibre en section d'investissement (participations au Véron et à la Commune de Rigny-Ussé prévues en section d'investissement qui doivent être réglées en section de fonctionnement).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède au vote à main levée et vote à l'unanimité le Budget Primitif Assainissement 2017 :

*Qui s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de **70 280.83 €**.

*Qui s'élève en dépenses d'investissement à la somme de **34 816.00 €** et en recettes d'investissement à la somme de **59 521.99 €** soit un **suréquilibre de clôture de 24 705.99 €**.

Délibération n° 03/2017/17 : Projet d'aménagement d'espace et de voirie au lieudit « la buronnière » près de la maison médicale, du local associatif, du terrain de loisirs et de l'école : demande de subvention D.E.T.R. et D.S.I.P.L 2017

Madame le Maire rappelle la délibération de principe prise par le Conseil Municipal le 13 février 2017 décidant de déposer une demande de subvention DETR pour le projet d'aménagement d'espace et de voirie au lieudit « la buronnière » près de la maison médicale, du local associatif, du terrain de loisirs et de l'école.

Afin de finaliser cette demande, il est maintenant nécessaire de présenter une délibération adoptant l'avant projet et arrêtant les modalités de financement qui font également l'objet d'une demande de subvention dans le cadre de la DSIPL 2017 (Dotation de soutien à l'investissement public local).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- adopte à l'unanimité l'avant projet présenté par l'ADAC pour un montant HT de 49 775.00 € soit 59 730.00 € TTC,
- arrête les modalités de financement comme suit :

	Montant subventionnable HT	Taux	Montant HT
DETR	49 775.00	40%	19 910.00
Fonds de soutien à l'investissement public local	49 775.00	40%	19 910.00
Fonds propres	49 775.00	20 %	9 955.00

- Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ces demandes de subventions.

Délibération n° 03/2017/18 : Projet d'aménagement de la rue des quarts : demande de subvention FDSR 2017 (Fonds Départemental de Solidarité Rurale)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'enveloppe « socle » du FDSR 2017 (Fonds Départemental de Solidarité Rurale) est comme l'an passé de 17 325.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide à l'unanimité de solliciter cette somme pour les travaux d'aménagement de la rue des quarts,
- vote à l'unanimité le plan de financement comme suit :
Montant des travaux HT : 63 361.86 € HT soit 76 034.23 € TTC.

Subvention FDSR enveloppe socle : 17 325.00 €
Subvention Amendes de police : 10 633.50 €
Autofinancement : 35 403.36 €

- autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

Délibération n° 03/2017/19 : Réalisation d'un plan de gestion et d'entretien : zéro phyto.

La Chambre d'Agriculture d'Indre et Loire propose des contrats de prestation pour la réalisation d'un plan de gestion et d'entretien et la communication vers le zéro phyto.

La Région, qui finançait ce type d'opération, n'a plus de crédits. Cependant il reste des crédits pour des investissements en matériel.

La commune a décidé de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'agence de l'eau pour ces études.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, entérine à l'unanimité la décision de Madame le Maire pour le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau, concernant la réalisation d'un plan de gestion et d'entretien et la communication vers le zéro phyto avec présentation du contrat de prestation établi par la chambre d'agriculture d'un montant de :

- 3 600.00 € HT soit 4 320.00 € TTC pour le plan de gestion,
- 1 726.00 € HT soit 2 071.20 € TTC pour la communication.

Soit un total de 5 326.00 € HT – 6 391.20 € TTC.

Délibération n° 03/2017/20 : Demande de subvention du Judo-Club Ridellois

Madame le Maire donne lecture d'un courrier du Judo club Ridellois sollicitant l'obtention d'une subvention. La commune compte six adhérents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

☞ Refuse à l'unanimité l'attribution d'une subvention.

Délibération n° 03/2017/21 : Demande de subvention du BTP CFA d'Indre-et-Loire

Madame le Maire donne lecture d'un courrier du BTP CFA d'Indre et Loire de Saint-Pierre-des-Corps sollicitant l'obtention d'une subvention pour le développement de projets pédagogiques.

Deux apprentis scolarisés au CFA sont domiciliés sur la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

☞ Refuse à l'unanimité l'attribution d'une subvention.

Délibération n° 03/2017/22 : Demande de subvention de l'école de musique et de danse de Langeais

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de l'école de musique et de danse de Langeais, « Musica-Loire », sollicitant l'obtention d'une aide financière de 2 000 € pour la participation à la formation et à l'éducation musicale des adhérents de notre commune (10).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

☞ Refuse à l'unanimité l'attribution d'une subvention.

Délibération n° 03/2017/23 : Contrat de broyage de l'herbe dans les peupliers

Madame le Maire rappelle qu'un contrat de trois ans a été passé avec l'entreprise « Travaux Agricoles DAVID » de Chouzé sur Loire pour le broyage de l'herbe sur 25 hectares de peupliers . Ce contrat est arrivé à terme. L'entreprise propose son renouvellement.

Monsieur ROUSSEAU s'interroge sur le rapport « frais – ventes » des peupliers. Est-on bénéficiaire avec les peupliers ?

Madame DUVAULT demande des précisions quant au broyage dans les peupliers (herbes, branches, copeaux ?).

L'entreprise propose un contrat sur 3 ans au tarif de 3 250.00 € HT soit 3 900.00 € TTC par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

☞ Accepte à l'unanimité ce devis d'un montant HT de 3 250.00 € soit 3 900.00 € TTC.

Délibération n° 03/2017/24 : Stratégie d'aménagement numérique sur le territoire de la Communauté de communes du Pays d'Azay le Rideau.

Madame le Maire donne lecture de la délibération de la Communauté de Communes du Pays d'Azay le Rideau en date du 17 novembre 2016 concernant la stratégie d'aménagement numérique sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Azay le Rideau.

Cette délibération approuve les déploiements en haut débit et très haut débit figurant sur la carte, approuve le plan de financement prévisionnel et sollicite les conseils municipaux des communes de la communauté afin qu'ils donnent l'autorisation à la communauté de communes du pays d'Azay le Rideau de se retirer du syndicat mixte ouvert Touraine Cher Numérique et d'adhérer au syndicat mixte ouvert Loir et Cher Numérique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

☞ Donne à l'unanimité l'autorisation à la communauté de communes du pays d'Azay le Rideau de se retirer du syndicat mixte ouvert Touraine Cher Numérique et l'adhésion au syndicat mixte ouvert Loir et Cher Numérique.

Délibération n° 03/2017/25 : Indemnité de fonction du Maire et des Adjoints

Madame le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 17 avril 2014 fixant le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints.

Cette délibération faisait référence à l'indice brut terminal 1015. Une évolution récente a augmenté l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base de calcul qui est passé de 1015 à 1022 et a majoré la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0,6 % au 1^{er} février 2017.

Il convient donc de délibérer à nouveau visant « l'indice brut terminal de la fonction publique » en remplacement de l'indice brut 1015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 8 voix « pour » et 4 absentions :

- ☞ Décide d'attribuer à Madame le Maire le taux de **43 %** de l'indice brut terminal de la fonction publique à compter du 1^{er} janvier 2017,
- ☞ Décide d'attribuer à Monsieur le premier adjoint le taux de 83% du taux maximal de 16.50 % soit **13.69 %** de l'indice brut terminal de la fonction publique à compter du 1^{er} janvier 2017,
- ☞ Décide d'attribuer à Monsieur le deuxième adjoint le taux de 50% du taux maximal de 16.50 % soit **8.25 %** de l'indice brut terminal de la fonction publique à compter du 1^{er} janvier 2017,
- ☞ Décide d'attribuer à Madame la troisième adjointe le taux de 50% du taux maximal de 16.50 % soit **8.25 %** de l'indice brut terminal de la fonction publique à compter du 1^{er} janvier 2017,

Délibération n° 03/2017/26 : Classement de voirie dans le domaine public communal.

La commune a procédé à la création d'une voie sur la parcelle cadastrée section AC n° 59 reliant la place du 08 mai à la Voie Communale n° 143 « rue de la Buronnière ».

Par délibération du 25 janvier 2007, le Conseil Municipal a décidé d'ouvrir cette voie d'une longueur d'environ 70 mètres à la circulation publique en précisant que celle-ci sera susceptible d'être classée à l'avenir en Voie Communale.

Aujourd'hui un terrain de loisirs, une maison médicale et un local associatif ont vu le jour. Il est nécessaire d'étudier l'aménagement de cette zone et de procéder au classement de la voirie desservant celle-ci ainsi que l'école, dans le domaine public communal.

Une discussion est engagée sur les limites de cette voie qui doit aller au minimum jusqu'au portail du logement de la poste.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ☞ Approuve à l'unanimité le classement de cette voie déjà ouverte à la circulation dans le domaine public communal (voie communale) –longueur 70 mètres – largeur 5 mètres soit 350 m2.
- ☞ Décide de nommer cette voie « chemin des écoliers ».
- ☞ Autorise Madame le Maire à réaliser l'ensemble des formalités à l'intégration de celle-ci.

Comptes-rendus de réunions

Caducité des P.O.S. : Roger BOYER

Une réunion a été organisée à la DDT. La commune est passée au R.N.U (Règlement National d'Urbanisme) depuis le 27 mars. Cela ne change rien par rapport à l'instruction mais le Préfet donne maintenant son avis sur toutes les demandes d'urbanisme. Le RNU implique une constructibilité limitée pour éviter l'éparpillement des terrains, comporte des règles de recul, de hauteur, des obligations pour les réseaux etc ... Les constructions ne seront autorisées que dans les P.A.U (Parties Actuellement Urbanisées) d'où l'importance de cette notion de PAU. Plus de droit de préemption urbain.

Monsieur BAZIN pense que c'est un petit PLU déguisé et imposé.

RPI : Agnès BUREAU

Vote du budget. La participation de Rivarennnes s'élève à la somme 142 523.00 €.

Modification d'un emploi CAE, indemnités des élus, adhésion au FLES, tarifs des tickets de cantine et dettes de cantine.

Conseil d'Ecole : Agnès BUREAU

218 élèves pour la rentrée de septembre 2017. Il n'y a plus que 3 ATSEM au lieu de 4 ce qui pose problème. Transports scolaires : problèmes lors des travaux de voirie de la rue des quarts et avertissement des parents. Organisation des spectacles de musique. Questions des parents.

Commune Nouvelle : Agnès BUREAU

Monsieur ROUSSEAU demande si toutes les communes suivent. Madame le Maire lui répond que la commune de Rigny-Ussé n'était pas représentée à la réunion.

On ne sait pas encore si toutes les communes sont partantes. Monsieur BOYER explique qu'il faut savoir ce que l'on veut et ce que l'on peut faire ensemble pour satisfaire la population. Si la commune se lance, il faudrait abandonner le projet de PLU car tout sera à revoir. Monsieur AUBELLE nous conseille d'attendre avant de lancer la procédure de PLU.

Comité culture : Sylviane DUBOIS

3^{ème} réunion pour l'organisation de la fête du 10 septembre avec la participation des associations. Les recettes, notamment celle de la buvette, seront partagées entre les associations. Accord pour une buvette inter-associative, un pique-nique géant, des crêpes, un « pot de l'amitié » en apéro et chacun gère son stand.

Le problème du financement d'un groupe ou autre se pose.

Une réunion est programmée pour le 25 avril. C'est aux associations de se coordonner.

SMICTOM : Gérard BAZIN

Vote des budgets et nomination de deux personnes. Le compte-rendu a été envoyé à chacun. A retenir qu'au 1^{er} janvier 2018 ou 2019 le système de ramassage sera légèrement modifié. Mise en place de conteneurs individuels, plus de sacs. Point de concentration pour déchets sacs jaunes. Le SMICTOM demandera l'avis des communes pour les points de collecte. Le nombre d'agents sera diminué. Beaucoup d'arrêts maladie professionnelle.

PNR : Philippe REAL

Vote des budgets. Participation de 1 Euro par habitant. Dans le Brenne, le montant est de 4 euros par habitant.

Beaucoup de programmes pluriannuels. Comptes rattachés.

Il existe 3 contrats COTEC sur le Maine et Loire, aucun sur l'Indre et Loire. Une personne a été embauchée pour développer un projet sur le 37.

AREFI : Philippe REAL

118 contrats sur 2016. 63 RSA à gérer. L'espace numérique fonctionne très bien. Seulement 147 demandes d'emplois déposées. Beaucoup de permanences dans le bâtiment du pôle social de Cheillé.

Comité d'aménagement du territoire de la CCTVI : Philippe REAL et Eric PACILLY

Monsieur Réal fait une remarque sur la forme : le lieu est éloigné, la réunion très longue et il n'y avait que peu de représentants des communes.

Monsieur Pacilly informe que le compte-rendu a été envoyé mais il précise que le géoportail est très intéressant.

Monsieur Réal indique que les représentants de l'ancienne CCVI ne connaissaient pas le PNR. La Commune de Esvres doit se mettre aux normes quant à l'accueil des gens du voyage au vu de l'augmentation de la population.

Prochaines réunions :

- ☞ Inauguration de la maison de la poire tapée le 22 avril. Monsieur BAZIN est surpris par l'invitation qui indique l'inauguration du rond-point et « accueil sur le parking du cimetière ».
- ☞ Conseil Municipal le jeudi 27 avril à 20 H 00.
- ☞ Elections présidentielles le 23 avril et le 7 mai.

La séance est levée à 23 Heures

N° délibération	Objet	Nomenclature	N°
03/2017/08	Vote des taux d'impositions	Finances	722
03/2017/09	Vote du Compte de Gestion 2016 Commune	Finances	713
03/2017/10	Vote du Compte de Gestion 2016 Assainissement	Finances	713
03/2017/11	Vote du Compte Administratif 2016 Commune	Finances	7122
03/2017/12	Vote du Compte Administratif 2016 Assainissement	Finances	7122
03/2017/13	Affectation des résultats 2016 Commune	Finances	713
03/2017/14	Affectation des résultats 2016 Assainissement	Finances	713
03/2017/15	Vote du Budget Primitif 2017 Commune	Finances	7121

03/2017/16	Vote du Budget Primitif 2017 Assainissement	Finances	7121
03/2017/17	Projet d'aménagement d'espace et de voirie au lieudit « la Buronnière » : demande de subvention DETR et DSIPL	Finances	752
03/2017/18	Projet d'aménagement de la rue des Quarts : demande de subvention FDSR	Finances	752
03/2017/19	Réalisation d'un plan de gestion et d'entretien zéro phyto	Finances	752
03/2017/20	Demande de subvention du judo-club Ridellois	Finances	751
03/2017/21	Demande de subvention du BTP CFA d'Indre et Loire	Finances	751
03/2017/22	Demande de subvention de l'école de musique et de danse de Langeais	Finances	751
03/2017/23	Contrat de broyage de l'herbe dans les peupliers	Commande Publique	1112
03/2017/24	Stratégie d'aménagement numérique sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Azay le Rideau	Institution et vie politique	575
03/2017/25	Indemnité de fonction du Maire et des adjoints	Institution et vie politique	561
03/2017/26	Classement de voirie dans le domaine public communal	Domaine et Patrimoine	3.5

Noms et Prénoms	Signatures	Noms et Prénoms	Signatures
Agnès BUREAU		Marie LE BAS	Absente
Michel ALLARD		Gérald SALMON	Absent
Roger BOYER		Sophie BUSSEREAU	Absente
Sylviane DUBOIS		Maëlle LE TARNEC	
Gérard BAZIN		Arnaud ROUSSEAU	
Philippe RÉAL		Eric PACILLY	
Nadine BLOTTIN		Virginie DUVAULT	
Sébastien MOREAU	Absent		